



Résolution 336 (1967)¹

Réponse au quatrième rapport biennal de l'OAA

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Après avoir pris connaissance du 4^e rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.A.A.) au Conseil de l'Europe ;
2. Exprimant le vœu que la coopération qui s'est établie entre l'O.A.A. et le Conseil de l'Europe se poursuive et s'intensifie dans tous les domaines d'intérêt commun ;
3. Notant que la production alimentaire ne suit pas l'accroissement rapide de la population du monde et que les réserves alimentaires mondiales s'épuisent, reconnaît la nécessité urgente pour les pays développés de réexaminer leurs politiques d'aide dans le but d'augmenter la production agricole des pays en voie de développement ;
4. Constate que le Plan indicatif mondial de l'O.A.A. tient compte de cette préoccupation en aidant les pays développés et les pays en voie de développement à mettre en oeuvre des politiques plus rationnelles, conçues pour répondre aux besoins alimentaires de la population croissante du monde, et se félicite de l'étroite coopération qui s'est établie en ce domaine entre l'O.A.A. et l'O.C.D.E. ;
5. Tenant compte de la nécessité d'équilibrer le développement agricole et le développement industriel et commercial qui lui est associé, reconnaît l'utilité du Programme de coopération O.A.A.-Industrie et du Programme d'aide matérielle à la production alimentaire, sous réserve que ces programmes soient harmonisés avec les autres programmes d'aide, et tout en appelant l'attention sur le besoin d'une plus grande coordination des politiques d'aide bilatérale avec les programmes d'aide multilatérale, en corrélation avec les efforts faits par les pays bénéficiaires eux-mêmes ;
6. Décide d'user de son influence au sein des parlements nationaux et auprès des gouvernements en vue de développer les facilités accordées aussi bien aux jeunes Européens désireux de mettre leurs connaissances au service des pays en voie de développement qu'aux étudiants et aux stagiaires de ces pays venant en Europe, tout en estimant que les programmes d'études et de recherches devraient être mieux adaptés aux problèmes portant sur l'agriculture dans les zones tropicales ;
7. Se félicite des travaux entrepris par l'O.A.A. en Europe et de l'intérêt particulier qu'elle porte à ses régions en voie de développement ;
8. Décide d'intervenir sur le plan national pour instituer, chaque fois qu'il est nécessaire, une meilleure coordination, au sein des pays membres et entre eux, des plans établis et des mesures prises dans les domaines importants de l'agriculture, tels que l'amélioration des structures agricoles.

1. Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 1967 (21^e séance) (voir [Doc. 2171](#), rapport de la commission de l'Agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 1967 (21^e séance).

